

A Villetaneuse, le 16/12/2021

<p style="text-align: center;">MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES NETTOYAGE DES VITRES INTERIEURES ET EXTERIEURES DES BATIMENTS COMMUNAUX</p>
--

LETTRE DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE VILLETANEUSE

1 place de l'hôtel de ville

93430 Villetaneuse

01.85.57.39.00

www.mairie-villetaneuse.fr

service.marche@mairie-villetaneuse.fr

Siret : 219 300 795 00123

Code APE : 84.11Z - Administration publique générale

Représenté par son maire en exercice, Monsieur Dieunor EXCELLENT dûment habilité par délibération numéro 20-DGS-003, séance du Conseil municipal du 27 mai 2020.

2 - TYPE DE PROCEDURE : PROCEDURE ADAPTEE INFERIEURE A 90.0000€ HORS TAXES.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles R.2123-1, R. 2121-1, R. 2121-6, R. 2121-7, R2112-1, R2131-12, R2131-13 du code de la commande publique.

Cette consultation fait l'objet d'un appel public à la concurrence publié sur le site internet de la ville de Villetaneuse : www.mairie-villetaneuse.fr.

Le présent marché public est régi par le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021- JORF n°0078 du 1 avril 2021.

3 - OBJET DE LA CONSULTATION, LIEU D'EXECUTION ET DUREE

Objet de la consultation : Prestation de nettoyage des vitres intérieures et extérieures des bâtiments communaux de la ville de Villetaneuse.

Lieu d'exécution : Ville de Villetaneuse

Prise d'effet et durée du contrat : le présent contrat prendra effet au 15 janvier 2022 pour une période d'un an soit jusqu'au 14 janvier 2023. Il est ensuite renouvelable tacitement aux mêmes clauses, charges et conditions, par période annuelle prenant effet au 15 janvier de chaque année jusqu'au 14 janvier suivant. Le contrat pourra être résilié, par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis écrit d'au moins trois mois avant l'échéance annuelle, fixée au 14 janvier, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La durée du contrat ne pourra excéder 4 ans.

Code CPV : 90911000 – SERVICES DE NETTOYAGE, DE LOGEMENTS, DE BATIMENTS ET DE VITRES
90911300 - SERVICES DE NETTOYAGE DES VITRES

4 - DESCRIPTIF DE LA PRESTATION A REALISER

- Nettoyage annuel des vitres intérieures et extérieures des bâtiments communaux de la ville de Villetaneuse.
- Remise en état de la vitrerie d'écoles et de bâtiments communaux, des encadrements de fenêtres ex : Enlèvement des peintures et des scotchs sur les vitres des écoles etc...

Les modalités de mise en œuvre sont à définir avec le service entretien et restauration de la ville de Villetaneuse.

SITES COMMUNAUX

BATIMENTS	ADRESSES	NATURE	SURFACE D'UNE FACE (m ²)	SURFACE DEUX FACES (m ²)
NETTOYAGE DES VITRES				
ECOLE JB CLEMENT	Place Jean-Baptiste Clément	vitres	1760	3520
ECOLE JB CLEMENT		Verrières et coursives	756	1512
ECOLE JULES VERNE	105 rue Maurice Grandcoing	vitres	763	1526
ECOLE LANGEVIN -VALLES	172 avenue de la Division Leclerc	vitres	1158	2316
RESTAURANT LANGEVIN		vitres	170	340
ECOLE ANNE FRANK	rue Henri Barbusse	vitres	618	1236
ECOLE HENRI WALLON	rue Henri Wallon	vitres	802	1604
MAISON QUARTIER	2 rue Paul Langevin	vitres	40	80
HOTEL DE VILLE	Place de l'Hôtel de Ville	Extérieur	958	1916
HOTEL DE VILLE		Intérieur	958	1916
HOTEL DE VILLE		Patio et tympan	822	1644
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	27 rue Jean Jaurès	vitres	182	364
PRE	57 rue Roger Salengro	vitres	140	280
RESIDENCE LES PIVOINES	3 rue du 19 mars 1962	vitres	71	142
CENTRE SOCIO-CULTUREL C. ZETKIN	1 rue Jean Jaures	vitres	60	120
POLE PETITE ENFANCE	59 rue Roger Salengro	vitres	350	700
POINT ACCUEIL PREVENTION SANTE	8 rue de l'Hôtel de Ville	vitres	196	392
MAISON FRANCE SERVICES ¹	110 route de Saint -Leu	vitres	-	-
TREMLIN JACQUES DUCLOS ²	2 rue de l'Université	vitres	-	-

5 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'offre doit comporter les éléments suivants :

- La présente lettre de consultation qui tient lieu de règlement de consultation et de cahier des charges, dûment complétée, paraphée au bas de chaque page, datée et signée ;
- Une proposition financière détaillée, datée et signée ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- La déclaration sur l'honneur annexée signée ;
- les pièces fiscales de l'entreprise ;
- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise et la capacité économique et financière de l'entreprise : le candidat peut utiliser les formulaires

¹ Chiffrage de la surface sera transmis ultérieurement

² Chiffrage de la surface sera transmis ultérieurement

DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr;

- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels en cours de validité.

Date et heure limites de remise des offres : jeudi 3 janvier 2022 à 09h00.

Les offres devront être uniquement envoyées par email à : service.marche@mairie-villetaneuse.fr ou alexandre.boyault@mairie-villetaneuse.fr

6 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

– Examen de la candidature

L'examen des candidatures sera effectué selon les articles R.2142-1 à R.2142-27 du Code de la Commande Publique. Les critères relatifs à la candidatures et intervenant pour la sélection sont :

- Recevabilité des candidatures
- complétude du dossier en fonction des documents demandés
- Capacités et garanties professionnelles, techniques, financières.

– Examen de l'offre

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

PRIX	70 POINTS
VALEUR TECHNIQUE	30 POINTS
Organisation mise en œuvre pour l'exécution du marché	10 points
Actions en faveur de la Protection de l'environnement	20 points

Conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles. Le soumissionnaire dont l'offre est la mieux notée et arrive première au classement est retenue.

En cas d'absence de BPU, l'offre sera automatiquement rejetée.

Modalités de notation :

Critère 1 : Prix : la note est calculée selon la formule suivante :

$$70 \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix proposé par l'entreprise}} = \text{note attribuée à l'entreprise}$$

Critère 2 : Qualité technique de l'offre, appréciée à travers le mémoire technique remis par le candidat

Note finale : Les notes obtenues pour ces deux critères seront additionnées pour constituer la note finale de l'offre analysée. Les offres seront classées par ordre décroissant.

7 - NOTIFICATION DU CONTRAT

LES CANDIDATS REJETES :

Les candidats dont l'offre n'est pas retenue en sont informés par courrier électronique.

LE CANDIDAT RETENU :

Le candidat sera avisé du résultat de la consultation par courrier électronique.

Délais de validité de l'offre : 45 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

8 - NEGOCIATION

La ville de Villetaneuse se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses ». La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, en vertu de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

9 - VISITE FACULTATIVE DU LIEU D'EXECUTION DU MARCHÉ

Les candidats pourront, à leur demande, effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

- Demande à formuler par courrier électronique à l'adresse suivante : donia.miled@mairie-villetaneuse.fr;
- Demande à formuler minimum 48h avant la date de visite souhaitée ;
- Les modalités d'organisation de la visite vous seront communiquées par courrier électronique ;
- Un représentant de la Ville sera présent pour recevoir les candidats et effectuer la visite.

A l'issue de cette visite, une attestation de passage sera délivrée aux candidats et pourra être jointe à l'offre.

10 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les documents de marché doivent être rédigés en langue française.

Prix : le marché est traité en euro, à prix unitaires appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées, sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Délai global de paiement : 30 jours par mandat administratif.

Modalités de paiement : les paiements sont effectués, sous réserve de service fait, après réception des factures émises par l'attributaire portant les mentions légales.

Les factures devront être déposées sur le Chorus Portail Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr>

SITET de la ville de Villetaneuse : 219 300 795 00123

Comptable assignataire des paiements :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

32, rue Quétigny

93800 EPINAY sur Seine

Téléphone : 01.48.26.43.54

Tribunal administratif compétent :

Tribunal Administratif de Montreuil

7, rue Catherine Puig (niveau 206 rue de Paris)

93100 Montreuil

Téléphone : 01 49 20 20 00 Télécopie : 01 49 20 20 99

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et Prénom :

Fonction :

Agissant en mon nom personnel :

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

Joindre les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat :

Joindre, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché

Raison sociale :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Forme juridique de la société (SA, SARL,...) :

Téléphone :

Courriel :

- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
- déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016).
- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.
- atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, et L. 620-3 du code du Travail.
- atteste sur l'honneur de disposer de l'ensemble des habilitations et diplômes nécessaires pour effectuer les plongées dans les conditions décrites ci-dessus.
- atteste sur l'honneur qu'il se conformera à tous les textes législatifs en vigueur à la date de remise des offres (Codes, lois, décrets, arrêtés, et règlements) et applicables aux obligations et engagements du présent marché

A....., le/...../.....Signature du candidat
(Porter la mention manuscrite lu et approuvé)